

Détention avant jugement : un ancien détenu témoigne

Un ancien détenu a pris contact par mail avec Infoprison pour nous raconter sa détention de seize mois, d'abord dans une cellule du quartier carcéral de la police, puis à la prison préventive de la Croisée à Orbe. Bertrand Trachsel et François Zürcher l'ont rencontré le 12 février 2018.

Plus : lire le témoignage d'Y.G.

Y.G. jeune Vaudois de 26 ans, fils de parents séparés, a eu une adolescence difficile et a passé par plusieurs institutions. Il est père d'une fillette de 5 ans à laquelle il est très attaché, mais dont il est séparé, puisqu'elle vit avec sa mère, son ancienne compagne. Il est actuellement sans travail et il est actif sur facebook et sur You Tube, où il diffuse des vidéos en rapport avec la prison, signe qu'il a été marqué par son séjour en détention. C'est d'ailleurs ce qui frappe de prime abord lorsqu'on rencontre ce jeune homme : alors qu'il a été libéré depuis une année et demie, il parle comme s'il venait de sortir : il reste bloqué sur ce vécu traumatisant.

Pendant quatorze mois, Y.G. a partagé sa cellule avec une douzaine de co-détenus qui se sont succédé : la plupart du temps des étrangers avec qui il était difficile de communiquer. Il est resté seul les quatre derniers mois. Ce qu'il tient à nous faire savoir, c'est que tout, dans ce séjour en prison, lui a paru négatif : nourriture insuffisante, promenade quotidienne dans un espace extérieur exposé à la pluie et à la neige l'hiver, au soleil torride l'été, offre d'occupations inexistante, sauf des travaux de nettoyage ou de conciergerie inintéressants. Il est donc resté pendant tout ce temps 23 heures sur 24 dans sa cellule sans pouvoir rien faire. De plus, il n'a pu recevoir que deux fois la visite de son père, qui vit en un lieu proche de la prison. Il critique également les exagérations dans les mesures sécuritaires, notamment le fait d'avoir été menotté dans le dos pour aller à son procès, ce qui lui a laissé des marques aux poignets. Sur l'ensemble du personnel d'encadrement, seules deux personnes ont trouvé grâce à ses yeux : une éducatrice et un aumônier. La première, bien que déplacée à un autre poste de travail, est venue prendre de ses nouvelles tous les jours, s'ouvrant à lui au cours de discussions à caractère personnel. Elle lui a offert un peu de chaleur humaine. Quant à l'aumônier, il a gagné sa confiance et lui a donné l'occasion de s'ouvrir pour exprimer son désarroi.

Pour le reste Y.G. fait état d'un sentiment aigu de frustration, dont l'une des causes réside dans le fait de n'avoir eu affaire qu'à des femmes. Défendu d'office, il a eu une stagiaire avocate dont il estime qu'elle n'a pas fait le travail approfondi qu'il attendait. De plus, la procureure qui s'était occupée de son affaire, malade, ne fut pas présente à son procès. Ensuite, le tribunal était en grande partie composé de femmes. Cet élément trouve son importance dans le fait que son inculpation avait trait à des insultes et des menaces qu'il aurait proférées à l'encontre de son ancienne compagne. Se retrouver devant un tribunal majoritairement composé de femmes a renforcé son sentiment d'être victime de préjugés et a provoqué en lui colère et amertume. Il estime de ce fait n'avoir pas pu bénéficier d'un procès équitable. Y.G. aurait voulu recourir en appel au Tribunal cantonal contre sa condamnation à 18 mois de prison, mais on lui a vite fait comprendre que seul et sans argent il n'en avait pas les moyens, ni techniquement ou juridiquement, ni financièrement. D'autre part, on lui a également fait savoir que si il acceptait son jugement, il pourrait sortir de prison rapidement ; dans le cas contraire, il resterait incarcéré jusqu'au jugement de son recours, soit entre 3 et 9 mois supplémentaires ! Après 16 mois de prison, Y.G. a vécu cette situation comme une forme de

« chantage » dont l'enjeu était sa liberté à court terme. Il admet s'être énervé et avoir crié contre son ex-amie, mais réciproquement, il met en balance le fait d'avoir été violemment menacé par le nouveau compagnon de cette dernière. Il s'estime donc injustement puni.

Y.G. a été libéré peu de temps après avoir été condamné à 18 mois de prison, vu le seize mois passés en détention avant jugement. Mais la manière dont cette libération s'est déroulée a prolongé son désarroi. En effet, il n'a reçu aucune information préalable ni aucune aide pour préparer sa sortie. Ce n'est qu'une heure avant qu'on lui a demandé de préparer ses affaires pour s'en aller. Il s'est donc retrouvé dehors pratiquement sans argent et sans avoir pu avertir personne. Un taxi a été appelé par la Croisée, ce qui lui a donné l'impression d'une manipulation, d'autant plus que le chauffeur a d'entrée de jeu fait état des seize mois passé dans ces lieux. Après le traumatisme de l'incarcération (c'est le terme qu'il utilise) il s'est senti, à la sortie, faible et diminué.

Depuis qu'il a été libéré, il y a plus d'une année, Y.G. a cherché du travail dans le canton de Berne, mais il n'y est pas resté car il ne voulait pas être séparé de sa fille de cinq ans, qu'il voit deux fois par mois durant deux heures dans les locaux du Point Rencontre et qu'il rêve (mais c'est encore un gros combat juridique...) de pouvoir accueillir chez lui. Il a l'obligation de rencontrer un psychiatre une fois par mois, ce qu'il juge totalement inutile car il ne se sent pas malade. De plus, il considère qu'une séance de 10 à 15 minutes concentrée sur l'administratif, ne pourrait lui être d'aucune utilité si un réel problème psychologique était avéré. Une fois de plus, il ressent cette obligation comme le signe que sa situation est mal comprise, mais aussi comme un moyen de pression et de contrôle supplémentaire. Il laisse toutefois entendre qu'on l'a « qualifié » de bipolaire ou de schizophrène, ce dont il se défend. Il se dit franc et authentique, parfois nerveux et « criseux », ce qu'il considère comme une caractéristique plutôt positive. Face à ses interlocuteurs d'Infoprison, il paraît plutôt timide mais posé. Souffre-t-il de troubles psychiques ? Il n'en donne pas vraiment l'impression, mais nous ne sommes pas habilités pour en juger.

Si Y.G. tient à ce que son témoignage soit entendu c'est qu'il a la conviction que le tribunal ne l'a pas entendu, ne l'a pas cru, ne s'est pas fondé sur une enquête sérieuse et l'a injustement condamné. Son désir obstiné de protester contre cette injustice, de rendre visibles certains aspects de son dossier, de dénoncer les décisions inadéquates, peut malheureusement contribuer à rendre difficile sa réinsertion sociale et professionnelle. Il n'en reste pas moins que la manière dont les choses se sont passées devrait faire l'objet d'une réflexion chez les responsables du système pénitentiaire. Il faut essayer de se rendre compte du traumatisme que peut représenter le fait d'être soudainement arrêté, puis, sans transition, mis en prison et de n'en plus ressortir pendant seize mois, puis se retrouver dehors sans avertissement ni préparation. Que ses critiques et son vécu puissent être entendus le libérerait, alors qu'on a le sentiment que l'impossibilité dans laquelle il se trouve de parler aux autorités pénitentiaires ou au personnel de la prison l'enfonce encore davantage. Il est prisonnier de son histoire.

A nos yeux, la description que fait Y.G. de sa sortie semble incroyable, invraisemblable ! « Fais tes bagages : dans une heure tu es dehors ! ». Tout se passe comme si les autorités ne voulaient pas que le détenu qui sort ait du temps devant lui pour parler avec ses co-détenus, car il risquerait d'organiser avec eux une évasion ou un contact à l'extérieur. Mais ne pas pouvoir dire au revoir, notamment à l'éducatrice et à l'aumônier l'a blessé. L'absence de perspectives à laquelle il semble faire face aujourd'hui nous interpelle également. Y.G. souhaiterait s'engager dans une formation à la Croix Rouge ou dans une entreprise de sécurité, mais son casier judiciaire est un obstacle. Il vit donc de l'aide sociale, et rien ne semble organisé pour son avenir. Pour l'heure, il aide son père à s'occuper de chevaux, mais c'est une activité temporaire. Il faut toutefois se réjouir du fait que Y.G. dise vivre en bons termes avec ses parents et qu'il entreprenne des démarches pour rencontrer des personnes qui pourraient l'aider. C'est notamment le cas avec l'aumônier de la prison, qui a invité Y.G. à venir témoigner devant des catéchumènes, ce qui lui a fait du bien. De plus, Y.G. est actif sur

facebook et poste des vidéos sur sa chaîne You Tube, Red-Alpha 1606 : (https://www.youtube.com/channel/UCUadg-P5-Sk3dBCRc_ftXKA) .

Pour Infoprisons, ce témoignage montre une fois de plus le décalage entre le discours politique et la réalité du terrain. On ne peut manquer de voir des analogies entre des personnes amères et frustrées comme Y.G. et des révoltés comme Skander Vogt, et ça peut faire peur.